

COMMUNE DE GUMBRECHTSHOFFEN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 5 juillet 2016

Sous la présidence de M. Fernand FEIG, Maire,

Membres présents : BAUER Caroline, CHOQUET Brigitte, CRONIMUS Georges, DUCHMANN Estelle, DUDDT Claudia, FELDEN Carole, KLEIN Sylvie, LASSAUGE Carine, RUDLOFF Jean-Louis, WENGER Alexandre

Membres excusés : GOETZ Jean-Marc, HOHL Jacky, JOST Nicolas, WEISSGERBER Pierre

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 31 mai 2016
2. Subvention ravalement de façades
3. Acceptation d'un leg
4. Place de taxis
5. Résidence seniors
6. Politique jeunesse
7. Travaux
8. Raccordement à la nouvelle station d'épuration
9. Ecole
10. Divers

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 1: Approbation du procès-verbal du 31 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 31 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

Point 2: Subvention ravalement de façades
--

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention de 304,90 € à

- M. et Mme BERGER Jean-Marie, demeurant 8 rue des Vosges à Gumbrechtshoffen

Point 3: Acceptation d'un leg

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la vitrine et la collection de figurines leguées par M. Roland KREMSER, habitant de Gumbrechtshoffen, décédé le 19 février 2016.

Point 4: Création d'une place de taxis

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-6,

Vu le code des transports, notamment ses articles L.3121-1 et suivants et L.3124-1 et suivants,

Vu le code de la route, notamment son article 9,

Vu le décret 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

Monsieur le Maire rappelle qu'une personne, chauffeur de taxi, est inscrite sur le registre d'attente de la mairie. Il propose de créer une autorisation de stationnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de créer une autorisation de stationnement de taxis sur le territoire de la commune de Gumbrechtshoffen. Le nombre de dossiers d'autorisation pourra être modifié, en tant que de besoin, par arrêté municipal.
- Décide que la mise en circulation et le stationnement d'un taxi sur le territoire de la commune est soumis à l'obtention d'une autorisation du maire.

Point 5: Résidence seniors

Vu l'exposé de Mme Sylvie KLEIN suite aux visites de deux structures destinées aux personnes retraitées ou à mobilité réduite non-dépendantes lors de la séance du 31 mai dernier, le Maire propose une rencontre avec les responsables des structures.

Les membres du conseil fixent au 27 septembre la présentation des différents projets.

Point 6: Politique jeunesse

Vu le souhait de proposer des activités pour les enfants et les jeunes, le maire propose de rencontrer les responsables du réseau animation intercommunal afin d'avoir une meilleure approche des besoins en matière de politique jeunesse.

Un débat aura lieu le 7 septembre 2016 à 20 h.

Point 7: Travaux

A titre d'information, M. CRONIMUS liste les travaux qui devront à plus ou moins longue échéance être réalisés par la commune afin de garder en bon état les biens ou par obligation réglementaire.

Il s'agit en matière d'eau et d'assainissement, du remplacement des poteaux d'incendie défectueux, de la participation au remplacement du réseau d'eau potable rue du Tilleul, travaux exécutés par le Syndicat des Eaux de Reichshoffen et environs, de la réfection rue du Moulin, l'accès au futur lotissement derrière Willem, l'aménagement rue Arthur Rimbaud.

A l'école, une rampe d'accès handicapé devra être posée, le sol dans les salles de classe et les couloirs est désuet. L'isolation et les couvertures des bâtiments scolaires et locatifs sont à étudier. Les baies vitrées de la façade nord de l'école primaire devront être changées.

Aux cimetières, une partie du grillage devra être remplacé.

En matière de voirie, les trottoirs rue d'Uhrwiller devraient être aménagés, ainsi que les berges de la rivière au niveau de l'ancien lavoir rue d'Uhrwiller.

Actuellement, la mairie n'a pas d'armoire sécurisée (anti-feu) pour les registres d'état civil.

Le crépissage du Club House à l'entrée du village doit être fait.

Divers travaux de réfection à l'ancienne mairie sont à prévoir.

Une réflexion globale sur l'éclairage public et le chauffage devra être menée.

Le montant peut être proche des 1.000.000 d'euros. La liste n'est pas exhaustive.

Des travaux de peinture seront réalisés cet été à l'école primaire par les agents communaux.

D'autre part, la repise du fossé rue d'Uhrwiller sera réalisée par le Conseil Départemental.

Point 8: Raccordement à la nouvelle station d'épuration

L'entreprise ROTT a commencé les travaux de raccordement des eaux usées de Gumbrechtshoffen à la station d'épuration située à Mietesheim. A l'heure actuelle, les travaux de pose des collecteurs gravitaire et de refoulement de Uttenhoffen vers Gumbrechtshoffen se réalisent dans de bonnes conditions.

Le tracé aux abords de la Zinsel a été adapté pour ne pas déstabiliser les berges.

Deux busages existants en travers de la voie seront repris.

Point 9: Ecole – désignation d'un nom

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le nom de « René Egles » pour l'école.

Point 9b: Achat d'un vidéoprojecteur pour une classe d'école primaire

Monsieur le Maire expose le besoin de modifier l'affectation des classes de l'école primaire pour permettre l'accès aux élèves handicapés. Le matériel utilisé n'étant pas adapté, il convient d'acheter un nouveau vidéoprojecteur pour la classe du rez-de-chaussée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acheter un vidéoprojecteur pour une valeur de 4.280 € TTC